



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
14	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
15	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
16	MOTZ	CLERC Daniel	
17	ONTEX	CARRIER Christiane	
18	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
19	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
20	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

MOUXY	FILIPPI Laurent
SAINT OURS	ALLARD Louis
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 octobre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n° 2023-023 : Réaménagement du port des 4 chemins, création d'un port à sec et d'une capitainerie - Maîtrise d'œuvre Attribution

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de prestations intellectuelles été lancé le 9 juin 2023 pour le réaménagement du port des 4 chemins, la création d'un port à sec et d'une capitainerie au Viviers-du-Lac. Trois candidats ont remis une offre.

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure appel d'offre restreint.

Les offres étaient jugées, conformément au règlement de la consultation, à hauteur de 40% sur le critère prix et de 60 % sur le critère technique.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 octobre 2023 propose de retenir le groupement BRLI EPODE/LACORTIGLIA ARCHITECTE dont le mandataire est BRLI, domicilié 11050 Avenue Pierre Mendes – 30001 NIMES pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception et au suivi des travaux de ce projet pour un montant provisoire estimé de 540 635 HT, réparti ainsi :

- Missions Etudes d'Avant-Projet (AVP) à l'appel d'offres restreint (AOR) de :
 - 6,26 % pour un montant estimé des travaux inférieur ou égal à 6 000 000 € HT ;
 - 5,30 % pour un montant estimé des travaux supérieurs à 6 000 000 € HT et inférieur ou égal à 7 000 000 € HT ;
 - 4,59 % pour un montant estimé des travaux supérieurs à 7 000 000 € HT et inférieur ou égal à 8 000 000 € HT.
 - Pour un montant forfaitaire de 344 540.00 € HT

- Missions forfaitaires complémentaires :
 - Mission complémentaire 1 en Tranche Optionnelle : Dossiers réglementaires : 123 475 € HT
 - Mission complémentaire 2 en Tranche Optionnelle : Cahier des charges - missions connexes (réalisation des cahiers des charges pour le suivi de la pollution des sols et l'analyse des sédiments) : 6 095 € HT
 - Mission complémentaire en Tranche ferme : Etudes préliminaires : 66 525 € HT

Le projet définitif d'aménagement n'étant pas arrêté, le montant des travaux est estimé sur plusieurs scénarii compris dans une enveloppe entre 6 et 8 millions d'euros HT. Le montant définitif de rémunération sera arrêté au stade de l'étude de projet (PRO).

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits sont régulièrement inscrits au budget des ports opération : Port des 4 chemins / Mottets.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché à l'entreprise précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché 23-023 et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 7 novembre 2023

Le président
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 25
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 3 : Marché n. 2023-023 : Réaménagement du port des 4 chemins, création d'un port à sec et d'une capitainerie - Maîtrise d'oeuvre - Attribution -

Date de transmission de l'acte : 15/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/11/2023

Numéro de l'acte : d4744 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231107-d4744-DE

Date de décision : 07/11/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

